

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2055

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 30 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« aux articles L. 241-1 et suivants »

les mots :

« au chapitre I^{er} du titre IV du livre II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.